

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Vente d'une création sur mesure -

1 - Parties du contrat	2
1.1 - Définition	2
1.2 - Généralités	2
2 - Responsabilité du client	3
3 - Engagements des parties	3
3.1 - Le Client	3
3.2 - La Créatrice	5
4 - Frais Annexes	5
5 - Bon de commande et début de travaux	6
6 - Droit de rétractation	6
7 - Validations	7
8 - Factures et règlements	7
9 - Acompte et annulation de commande	8
10 - Lieu de travail et déplacements	9
11 - Incapacité de travail	9
12 - La force majeure	9
13 - Règlement des litiges	10
14 - Propriétés des travaux réalisés	10
15 - Principe de cessions	10
16 - Droits de reproduction et de diffusion	11
17 - Copyright et mention commerciale	11
18 - Droit de publicité	12

1 - Parties du contrat

Le terme « Client » désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences professionnelles de Lucie LE GOAZIOU représentée sous le nom commercial de "CreaKOA" pour toute création dans le cadre des compétences de l'illustration, du graphisme et/ou de la création de maquettes textiles et de surfaces (motifs placés ou répétés) désignées dans ces conditions générales de vente par le terme de design textile. Le terme « Tiers » désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme « Créatrice » désigne l'entreprise individuelle Lucie LE GOAZIOU dont le siège social est au 88 rue du Vieux Moulin, Bâtiment B, Appartement 13, 31150 Gagnac-Sur-Garonne, immatriculée à l'URSSAF de Toulouse (31) sous le numéro SIRET: 878 899 731 00011.

1.1 - Définition

L'entreprise individuelle Lucie LE GOAZIOU a pour vocation de mettre les compétences professionnelles de Lucie LE GOAZIOU en qualité de Designer Textile et Illustratrice indépendante, aux services de ses Clients. Est entendu par cette désignation, l'activité de création graphique assistée ou non par l'outil informatique, cette activité comprend également l'illustration et le design textile ou plus exactement la création de maquettes textiles et de surfaces correspondant à la création de motifs placés ou répétés destinés à être imprimés sur du textile mais également sur des surfaces définies dans le contrat reliant la Créatrice avec le Client.

1.2 - Généralités

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de toutes commandes passées par un Client auprès de la Créatrice dans le cadre de son activité commerciale de création et de conception graphique, et cela par tous les moyens mis à sa disposition (courrier, téléphone, email, et autres applications de messagerie). La Créatrice se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les

commandes en cours. Si le Client est un particulier, il reconnaît être majeur conformément aux lois du pays où il réside.

Le Client faisant appel aux services de Lucie LE GOAZIOU reconnaît avoir pris connaissance des capacités artistiques et techniques de la Créatrice avant de solliciter son intervention et accepte sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle. Pour ce faire, à la signature du devis, le Client paraphera également chacune des pages de ce présent document et apposera sa signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » au bas de ces conditions générales de vente. Toute commande ou devis signé entraîne l'acceptation entière et sans réserve de la part du Client des présentes conditions générales de vente ainsi que du cahier des charges (joint au devis le cas échéant).

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Détails et prix des prestations » du devis. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

2 - Responsabilité du client

Afin de permettre ces réalisations dans les meilleures conditions, le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir la Créatrice de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

3 - Engagements des parties

D'une façon générale, le Client et la Créatrice s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance au fur et à mesure dans l'avancement du projet, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

3.1 - Le Client

Pour permettre à la Créatrice de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- Établir un cahier des charges le plus précis possible détaillant la nature et l'environnement de la commande à réaliser, et qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par la Créatrice. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- Remettre à la Créatrice le bon de commande/devis (daté, signé, tamponné et précédée des mentions suivantes: "Devis reçu avant l'exécution des travaux.", "Bon pour accord", ainsi que votre nom et prénom).
- Fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés) et toutes les informations légales à ajouter dans les documents. Le Client endosse la responsabilité de fournir le contenu des documents qu'il édite.
- Être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires portant sur l'ensemble des éléments ci-dessus transmis à la Créatrice. La recherche d'antériorité des noms et des créations est à la charge du Client et reste sa responsabilité. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.
- Collaborer activement à la réussite du projet en apportant à la Créatrice dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- Se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par la Créatrice.
- Garantir la Créatrice contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
- Régler dans les délais précis les sommes dues à la Créatrice.

- Informer la Créatrice d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres graphistes, illustratrices ou designers textiles.
- Fournir un exemplaire de la création à la Créatrice à la fin du projet lorsque cela est possible.

3.2 - La Créatrice

- Au besoin, la Créatrice pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client.
- La Créatrice garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non de la Créatrice, pour les utilisations prévues au titre du contrat.
- La Créatrice s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, la Créatrice s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

4 - Frais Annexes

- Les frais de déplacement : coursiers, avion, train, voiture, taxi, hébergement, repas, seront facturés en sus (location ou frais kilométriques selon le tarif fiscal en vigueur) si un rendez vous chez le Client est nécessaire.
- Les frais techniques et éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de la Créatrice et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images, des Cromalins, frais de gravure ou d'impression.
- Dans le cas où des modifications, ajouts ou suppressions de données, demandées par le Client en cours de réalisation – et faisant état d'une omission, ou d'une erreur de sa

part – impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial (corrections d'auteur), ou induisant un travail supplémentaire ou un dépassement du nombre d'heure de travail et correction initialement indiquées dans le devis, ces dernières seront facturées en sus du devis initial. Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par la Créatrice sont dues par la société cliente et immédiatement exigibles.

- Sous réserve de l'accord de la Créatrice, un honoraire d'urgence supplémentaire (majoration de 50% du tarif journalier) sera facturé pour les prestations exécutées à la demande de la société cliente pendant les samedis, dimanches, jours fériés, ou la nuit (soit entre 20h et 8h le lendemain matin), ou en cas de traitement de la commande prioritairement aux autres commandes en cours de réalisation par la Créatrice.

5 - Bon de commande et début de travaux

Le devis et les Conditions Générales de Vente signés par le Client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Les devis émis par la Créatrice sont valables à la date de leur établissement et pour une durée de trente (30) jours. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir (acompte). Les travaux débuteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, 30% du montant global payé) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition de la Créatrice.

Le délai de réalisation de la commande est défini dans le devis, signé par le Client. À défaut, le délai maximum de réalisation par la Créatrice de la commande passée par un Client agissant en qualité de consommateur et validée est fixé à cinq (5) mois.

6 - Droit de rétractation

Dans le cas d'une prestation destinée à un Client particulier, ce dernier en tant que consommateur dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours à partir de la validation de l'offre (ici le devis émis par la Créatrice). Si les travaux ont débutés au moment où le Client se rétracte, la Créatrice est en droit de facturer les prestations effectuées et de réclamer des pénalités pour l'annulation du devis. En vertu de l'article L. 121-21 du Code de la

consommation, seul le Client en qualité de particulier peut exercer son droit de rétractation. Selon la loi Hamon (17 mars 2014), Art. Préliminaire du Code de la Consommation : « est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». De fait le Client en qualité de professionnel ayant passé commande auprès de la Créatrice via la validation d'un devis ne peut bénéficier du droit de rétractation de quatorze (14) jours prévu par le Droit de la consommation. Cependant, l'article L121-16-1 du Code de la consommation étend les règles applicables aux relations entre consommateurs et professionnels, aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq. Si ces trois points sont réunis, le professionnel bénéficiera de son droit à la rétractation pour un délai de quatorze (14) jours, à l'issue desquels la Créatrice débutera les prestations indiquées par le devis.

7 - Validations

- Après la (ou les) phase(s) de création du projet, le Client s'engage à transmettre à la Créatrice ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email ou d'un courrier daté et signé à Lucie LE GOAZIOU. Il est convenu entre les deux parties que la prise en considération de demande(s) de modification faites par d'autres moyens, notamment oralement, sont laissées à la convenance de la Créatrice.
- À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le client dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.
- Les moyens de visualisation des maquettes avant leur départ en impression étant nombreux et ne répondant pas aux mêmes normes, la Créatrice ne pourra pas être tenue responsable des éventuelles différences entre une visualisation informatique et le résultat final des produits. La restitution des couleurs ne peut être garantie à l'identique entre l'outil informatique et la chaîne de fabrication des partenaires de la Créatrice. Les couleurs visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles

et ne seront en aucun cas celles restituées sur les différents supports proposés (il en est de même pour les impressions réalisées sur une imprimante).

8 - Factures et règlements

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est dû à la date de livraison ou au maximum trente (30) jours après l'émission de celle-ci. Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de LE GOAZIOU Lucie. En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi. En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 (quarante) euros (articles L441-3 et L441-6 du Code du Commerce) à compter du jour de l'échéance sans mise en demeure préalable. Ces frais de recouvrement ne sont applicables que pour les professionnels. Le calcul des pénalités commencera le 31^{ème} jour après la date de règlement indiquée sur les factures. Le calcul prendra fin le jour de la réception du règlement. En cas de non-paiement, le client prendra en charge tous les frais de recouvrement. La Créatrice n'octroie pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

9 - Acompte et annulation de commande

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière de la Créatrice, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par la Créatrice ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière. Les maquettes, et plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété de la Créatrice, de même que les projets refusés par le Client lors des différentes validations.

L'acompte déjà versé restera acquis par la Créatrice, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

Il en va de même pour l'annulation d'une partie de la commande. Les projets en cours de réalisation annulés seront à payer et les documents réalisés pour cette prestation resteront la propriété de la Créatrice. Les éléments du reste du contrat, ceux validés et désirés par le Client seront fournis par la Créatrice contre contribution financière des montants correspondant aux prestations.

10 - Lieu de travail et déplacements

Sauf accord écrit entre la Créatrice et le Client, la Créatrice se réserve le droit d'assurer sa mission en dehors des locaux du Client et de choisir le lieu où il la réalisera. Le Client, si il peut le proposer, s'engage à ne pas imposer à la Créatrice une présence physique ou un déplacement dans quelque endroit, ceci quelle que soit la phase ou l'avancée de la mission. En cas de travail en régie, d'ordre ponctuel ou non, le Client s'engage à mettre tout matériel, fourniture et infrastructure à la disposition de la Créatrice si la réalisation de la mission l'exige.

11 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, la Créatrice se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que la Créatrice se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

12 - La force majeure

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failliés à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou

d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

13 - Règlement des litiges

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux compétents de Toulouse, à qui elles attribuent expressément juridiction.

14 - Propriétés des travaux réalisés

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de la Créatrice tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant toutes les factures émises par la Créatrice dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de la Créatrice. Seul le produit fini sera adressé au Client. L'auteur, ici la Créatrice, n'a pas l'obligation de mettre à disposition du Client les fichiers sources mais seulement le résultat de son travail sous une forme exploitable par des professionnels du secteur concerné. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé. Les travaux réalisés par la Créatrice, en particulier les études préalables, restent confidentiels et ne peuvent en aucun cas être transmis par le Client à une personne tierce sans accord préalable.

15 - Principe de cessions

Conformément au CPI (articles L. 121-1 à L. 121-9), il est rappelé que le droit moral d'une création (comprenant entre autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au Client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la présente commande, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du CPI). Une idée proposée par le Client ne constitue pas, en soi, une création.

16 - Droits de reproduction et de diffusion

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale faisant l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite. Pour permettre au Client d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création de la Créatrice, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au Client, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

17 - Copyright et mention commerciale

Sauf mention contraire explicite du Client, la Créatrice se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Design par CreaKOA – Lucie LE GOAZIOU - Designer Textile & Illustratrice » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité

(www.creakoa.com) et de son logotype. La société cliente s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne jamais supprimer ces informations.

18 - Droit de publicité

La Créatrice se réserve le droit de mentionner publiquement les réalisations effectuées pour le Client de la présenter en référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe, de publicité. Le Client s'engage à ne jamais s'y opposer.

Merci de parapher l'ensemble des pages de ce document.

SIGNATURE
précédée de la mention "Lu et approuvé"